

Initiatives ministérielles

Les Canadiens ont voté pour un gouvernement conscient de la nécessité de créer des emplois au Canada. C'est là le message qu'ils ont envoyé en octobre 1993. Comme le ministre l'a signalé plus tôt, ce projet créera un certain nombre d'emplois qui font cruellement défaut; il est en effet question de 3 500 emplois sur trois ans et demi dans le cadre de la construction du pont lui-même. Il y aura en plus 2 000 emplois indirects une fois le projet terminé et 96 p. 100 de ces nouveaux emplois seront occupés par des Canadiens de la région de l'Atlantique.

Poussé par un esprit de clocher, je pourrais m'occuper strictement des besoins des gens du sud-ouest de l'Ontario ou en parler dans mon intervention d'aujourd'hui. Je ne pense pas que ce soit là mon rôle en tant que député. Je crois que nous n'avons été que trop témoins de cette façon mesquine d'aborder la politique aujourd'hui, non pas de ce côté-ci de la Chambre, mais parmi nos collègues d'en face malheureusement.

Nous devons reconnaître qu'il s'agit là d'un projet de loi important pour une région du pays qui a absolument besoin qu'on stimule son économie. Je vais l'appuyer; je suis heureux de voir qu'il va permettre de créer un grand nombre d'emplois.

En outre, ce projet va entraîner une augmentation de quelque 25 p. 100 du tourisme. On peut facilement comprendre les retombées sur le plan de l'emploi dans le secteur des services du fait que les Canadiens pourront plus facilement se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai eu l'occasion de visiter cette très belle île à l'instar de beaucoup de députés, je l'espère, et j'entends y retourner. Ce sera un plaisir cette fois-ci d'emprunter le pont.

Certains s'inquiètent des employés des traversiers et de la perte de leur emploi. Bien entendu, c'est là une chose qui nous inquiète tous et je suis heureux de voir que dans la déclaration qu'il a déposée, le ministre a précisé très clairement qu'on allait traiter les intéressés de façon tout à fait équitable. Ce sont eux qui auront la priorité pour ce qui est des emplois reliés au pont. On va prévoir des indemnités de départ équitables pour les employés déplacés et au moment où nous nous parlons, on consulte les syndicats afin de veiller à ce que cela se produise.

Certains ont émis des réserves au sujet de l'environnement. Une des rares observations pertinentes de la part de nos vis-à-vis portait sur la question environnementale, mais elle faisait totalement fi du fait qu'on a procédé à une évaluation environnementale très complète afin de s'assurer que ce projet était respectueux de l'environnement. En fait, selon un juge de la Cour fédérale, le gouvernement a pris bien soin de respecter les critères pertinents en matière d'évaluation environnementale.

● (1320)

Il n'y a franchement aucune preuve que ce projet présente des risques graves pour l'environnement. Bien au contraire, les 90 études et plus qui ont été faites de ses conséquences sur l'environnement ont abouti à la conclusion que ce projet était respectueux de l'environnement et qu'il n'aurait pas d'effets importants sur ce dernier.

On reconnaît cependant que les pêcheurs de la région risquent de ne pas pouvoir pêcher dans certaines eaux pendant les travaux de construction. En conséquence, un fonds de 10 millions de dollars sera constitué par l'entrepreneur pour dédommager ces pêcheurs.

L'analyse environnementale du projet a clairement prouvé qu'il ne nuirait pas à l'environnement; les pêcheurs de la région qui en souffriront temporairement seront dédommagés.

On a soulevé la question de la sécurité et de la conception du projet. Les normes les plus strictes ont été suivies. Aucune réfection majeure ne sera nécessaire avant un siècle. Le projet a été analysé par des ingénieurs indépendants qui n'y ont décelé aucune faille.

En ma qualité de député de London—Middlesex, j'essaie d'avoir un point de vue national de la chose. J'invite donc tous les députés de la Chambre, et en particulier les députés d'en face, à abandonner leur esprit de clocher, à faire preuve de courage et de vision à long terme et à appuyer un projet qui revêt une importance nationale. Avançons-nous vers le XXI^e siècle, mus par la conviction que ce pays est le nôtre, d'un océan à l'autre, et que nous nous devons d'œuvrer pour son unification, au lieu de braquer les régions les unes contre les autres.

Il serait agréable d'entendre les députés d'en face commenter la motion d'un point de vue un peu plus national que ce à quoi ils nous ont habitués jusqu'à maintenant.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, je voudrais adresser quelques propos à mon confrère d'en face,—il s'adresse souvent à nous comme étant en face d'eux— en deux questions.

D'abord, j'ai trouvé mesquine son introduction dans laquelle il disait: «Moi je vais dire quelque chose d'intéressant.» C'est dommage pour le ministre qui, je crois, a dit des choses intéressantes, c'est dommage pour le chef de l'opposition officielle et c'est dommage pour les autres intervenants. Effectivement c'était intéressant. Félicitations!

Je voudrais aussi souligner mon désaccord face à son opinion sur la pertinence de nos propos et je voulais le ramener à la Loi constitutionnelle de 1791 où ont été mises en place les bases du système représentatif des parlementaires. Les gens qui ont élu les députés du Parti réformiste, vous, ou nous du Bloc québécois savent très bien que la pertinence des propos qu'on a à tenir en Chambre dépend seulement de notre opinion. Là-dessus aussi je suis en désaccord avec mon confrère.

Je voudrais lui poser une question. Un de ses confrères a dit qu'il parlait d'un plébiscite dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, alors que le ministre parlait du référendum. Sur l'aspect du référendum, c'est vous qui l'avez amené et nous avons utilisé le terme que vous nous avez amené.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre s'il vous plaît! À l'ordre! Le député de Terrebonne, à l'ordre s'il vous plaît. Je voudrais tout simplement rappeler une fois de plus qu'il faut éviter les «vous» et il faut passer par l'intermédiaire de la